Les excellents acteurs du Théâtre français ont détaillé les mille finesses de ces deux actes en artistes consommés qu'ils sont, et ont recueilli d'unanimes applaudissements.

C'est M. J. Watteeuw qui terminait chaque partie. Il a obtenu un succès de fou rire bien justifié par les amusantes fantaisies patoises qu'il débite.

Le Brouiteux n'est pas seulement un déclamateur, c'est encore un observateur, un psychologue, qui rend les impressions qu'il reçoit. M. J. Watteeuw, est, moins certains détails, le Zola de Tourcoing.

N'oublions pas M. Meyer, l'impeccable pianiste, que l'on va toujours chercher lorsqu'il s'agit d'accompagner de véritables artistes, et qui s'en tire avec une modestie qui n'a d'égale que son talent.

PIERRE KILEM.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Dimanche 29 décembre, deuxième exposition de pigeons voyageurs chez M. J.-B. Desrousseaux, 49, rue Peffart. Les sujets exposés appartiendront à MM. Massez, Kruze, Knoff,

Tribunal correctionnel de Lille

Jean-Baptiste Weugue avait été chargé par M. Lagneaux, tonnelier à Ascq, d'expédier plusieurs mil liers de tonneaux à un négociant d'une ville environnante.

Au lieu d'accomplir sa besogne, cet employé infidèle distribuait ces futailles à des personnes d'Ascq en leur disant : « Voici un baril pour vous faire des cuvelles. » Il a de cette façon, détourné plus d'une vingtaine de fûts.

Weugue ne se présente pas à l'audience et le tribunal le condamne par défaut à quatre mois d'emprisonnement et à 25 fr. d'amende.

Une scène qui cause grand plaisir à l'auditoire est la déposition de Mlle Alida Malfait, cabaretière à Roubaix.

Cette cabaretière accuse Amélie Tempont et Léocadie Decleppe de bris de clôture et de coups.

Dans sa déposition, Mlle Alida, qui a rappelé quelque peu Mme Angot, se prend de bec avec mesdames prévenues et se met à parler avec tant de facilité et de volubilité qu'il est impossible au président de la faire taire.

Cette conversation émaillée d'épithètes empruntées à la langue verte plonge l'assistance dans une hilarité que l'huissier de service a peine à calmer.

Le tribunal condamne Amélie Tempont à un mois de prison et Decleppe à seize francs d'amende.

Léopold X... de Roubaix, âgé de 15 ans, est condamné à un mois de correction, pour avoir enlevé deux lettres, contenant chacune un mandat, d'une boîte aux lettre, à Roubaix, et de les avoir été rendre à leur propriétaire, en déclarant qu'il les avait vues enlever par d'autres garçons auxquels, il les avait reprise.

Tout cela n'était fait que dans un but de chantage pour obtenir des intéressés une gratification.

Le Tribunal condamne à un an et à un jour de prison F. Jacobs, de Roubaix, pour vol de cuirs, au préjudice de plusieurs négociants de cette ville.

PETITE CORRESPONDANCE

H. C. — Le fils doit faire lui-même cette déclaration quand *il aura sa majorité*, c'est-a-dire au moment où il devrait subir le sort en France.

J. R. 1° Le fils héritant du père paie 1 0/0. 2° De quel acte s'agit-il ?

A. B. V. — L'aîné des fils d'une famille de sept enfants peut demander son renvoi dans ses foyers au bout d'un an de service.

H. D. — Nous ne répondons pas aux lettres non signées.

NORD

Prorogation de surtaxes aux octrois. — Par décret en date du 26 décembre, paru au *Journal officiel*, les prorogations de surtaxes actuellement perçues sur les boissons aux octrois sont autorisées dans les villes ci-après jusqu'au 31 mars 1890 :

Bourbourg-ville. — 1° Trois francs par hectolitre de vin et 2° Six francs par hectolitre d'alcool pur contenu dans les eaux-de-vie, esprits, absinthes, liqueurs et fruits à l'eau-de-vie.

Le Gorgue.—1° Cinq francs par hectolitre de vin en cercles et en bouteilles;

2° Quatre francs par hectolitre d'alcool pur sur les mêmes liqueurs que ci-dessus.

Hallun. — 1° Deux francs 21 centimes par hectolitre de vin en cercles et en bouteilles ;

2° Dix francs par hectolitre d'alcool pur sur les mêmes liqueurs que ci-dessus.

Bambourdin. — 1° Trois francs 50 centimes par hectolitre de vin;

2° Trois francs par hectolitre d'alcool pur sur les mêmes liqueurs que ci-dessus.

Violent incendie à Jenlain.— Un violent incendie s'est déclaré la nuit dernière dans l'importante fabr que de boutons de M. Berthe, qui a été entièrement consumée par les flammes.

Les dégâts atteignent un demi-million. Quatre cents ouvriers sont sans travail.

Tentative d'assassinat à Maretz — Dans la nuit de mercredi à jeudi, le sieur Druon, couvreur, revenait de Busigny, lorsqu'arrivé en face de la maison du sieur Joseph Antoine, il aperçut une lueur : s'approchant de la grand'porte, il vit du feu dans l'écurie. « Ouvrez la porte, cria-t-il, ou j'enfonce » tout; le feu est dans l'écurie. »

On s'empressa d'ouvrir la porte, Druon courut à l'écurie et constata qu'une dizaine de bottes de paille, quatre colliers, une partie du lit, et une quantité d'autres objets étaient en flammes. Quand on parvint à éteindre l'incendie, on trouva le sieur Constant Ducornet, domestique chez M. Joseph Antoine, couché dans un coin de l'écurie et baignant dans son sang. On lui prodigua aussitôt les soins que réclamait son état. Quand il put parler, le malheureux Ducornet raconta ce qui suit :

« Il allait être minuit quand j'entendis frapper à » la porte ; j'allai voir ce qu'on voulait. C'était le » garçon du sieur Tordois dit *Tout-tourne*, qui » venait demander à coucher, disant que son père » était ivre et qu'il venait d'avoir avec lui une vio- » lente discussion. Il était avec un domestique de » Maretz, Edouard Bazin ; je leur ouvris la porte et » leur offris l'hospitalité dans ma grange. Pendant » que l'étais occupé à leur préparer un lit avec quel- » ques bottes de paille, Tordois me saisit par les » jambes et par la tête et me fit tomber dans la paille » avec la lanterne que je tenais à la main.

Ils se sont ensuite acharnés sur moi et m'ont frappé » de nombreux coups de couteau à la tête. »

Dans l'arrivée de Druon, le malheureux Ducornet était déjà brûlé vif dans l'écurie, on a compté sur lui cinq coups de couteau ; mais, quoique son état soit très grave, ses jours ne sont pas en danger. La gendarmerie a ouvert une enquête en attendant l'arrivée du parquet de Cambrai. Quant aux meurtriers, ils ont pris la fuite. On les croit réfugiés en Belgique.

Dunkerque.— Le *Cercle littéraire* de Dunkerque autorisé par arrêté préfectoral du 8 avril 1888, ouvre, sous le patronage de la Municipalité, un grand concours littéraire qui sera clos le 1er avril 1890. Prose; sujet imposé : *Nil sub sole novi !* Poésie ; sujet libre. Théâtre et monologue. Le Programme détaillé et les conditions du concours seront envoyés franco à tous ceux qui en feront la demande à M. Jolly, officier d'académie, secrétaire général du Cercle, rue Neuve, 48, à Dunkerque.

PAS-DE-CALAIS

Le bandit Picavet. — Sur la foi de l'Agence Havas, les journaux ont annoncé, cette semaine, l'arrestation en Amérique de Xavier-François Picavet, âgé de 37 ans, né à Aire-sur-la-Lys, et ayant été ouvrier mineur à Labuissière, près Béthune. Cette nouvelle, que nous croyons fondée, va donner un regain d'actualité à la légendaire histoire de brigands dont Carpentier est le principal héros.

Picavet fut le plus redoutable complice de Carpentier, qu'il sut quitter à temps pour ne pas partager ses mésaventures.

C'est lui qui fut arrêté, en septembre 1885, avec Carpentier, et qui réussit à s'échapper avec son camarade des mains des gendarmes pendant qu'on les amenait à la prison de Béthune. Picavet fut le plus terrible des membres de la célèbre bande de voleurs, chacune des affaires auxquelles il a été mêlé emprunte un caractère particulier de violence. Citons notamment la tentative de vol de Febvin-Palfart au préjudice du sieur Carlier, qui fut sérieusement blessé à coups de bâton, et le vol de Nédonchel au préjudice du sieur Guffroy, que le même bandit menaça de mort et tenta d'étrangler.

Picavet a été, pour ces faits, condamné une première fois, par contumace, par la Cour d'assises du Pas-de-Calais, en décembre 1886, à 20 ans de travaux forcés, et une deuxième fois, en décembre 1887, par la même Cour d'assises, à la peine de mort.

Ce malfaiteur est encore, en outre, sous le coup d'un mandat d'arrêt du juge d'instruction de Béthune, pour vol accompli au préjudice d'un marchand de vaches de Lillers. M. Delrue revenait du marché de Béthune, porteur d'une somme de 700 fr., lorsqu'il fut, entre Lillers et Burbure, assailli, vers onze heures du soir, par Picavet, qui le terrassa, lui appuya la pointe d'un couteau sur la gorge et le dépouilla de son argent et de ses vêtements. C'est à la suite de cet exploit que Picavet, subitement *enrichi*, réussit à passer en Amérique.

Si la nouvelle de l'arrestation est exacte, Picavet ne tardera pas à être amené à la prison de Béthune.

BELGIQUE

LES GRÈVES.— Charleroi, 28 décembre, 10 heures matin. Je viens d'arriver à Charleroi. En passant dans les communes industrielles, j'ai pu remarquer que la grève se faisait déjà sentir. Beaucoup d'ateliers sont arrêtés. La plupart des usines vont également chômer si la situation actuelle se maintient. Les verreries brûlent leurs derniers wagons de charbon.

— *Les marchands de charbon.* — Beaucoup de négociants sont aux abois. Malgré leurs contrats, ils ne peuvent rien obtenir, et leur clientèle attend. Il y a cas de *force majeure*. En temps de grève, les charbonnages ont le droit de résilier leurs marchés; aussi beaucoup profitent de l'occasion. De cette façon ils ne vendent plus à 12 fr. du charbon dont ils peuvent obtenir 20 et 25 fr.

On se plaint beaucoup de la qualité du charbon. Une machine de l'Etat a dû rester en plan à Uccle. Il n'y avait plus moyen d'obtenir la pression nécessaire.

Je viens de voir une lettre d'un marchand, adressée à un directeur. Voici le commencement de la missive :

« Monsieur,

» Soyez assez bon, je vous prie, de mettre un peu de charbon dans le tas de terres et de cailloux que vous m'envoyez chaque jour... »

— *L'intervention des autorités.* — Les diverses autorités du bassin vont offrir leur arbitrage afin d'amener une entente entre les patrons et les ouvriers. Au lieu d'insulter les industriels, la *Réforme* aurait mieux fait de conseiller à ses amis les bourgmestres « libéraux » du bassin de Charleroi de faire leur possible pour calmer les esprits.

— *Le service de la gendarmerie.* — Le service de la gendarmerie est parfaitement organisé. Les patrouilles sillonnent sans cesse le bassin de Charleroi.

Il y a environ 130 gendarmes.

Ces braves ont un service par trop rude. Ils sont à cheval dès 4 heures du matin et ne rentrent que vers 9 heures. Après un léger repos, ils doivent se remettre en route jusque 10 et même 11 heures du soir.

Ils accomplissent leur rude tâche d'une façon modeste et consciencieuse.

Il est à espérer que M. *Qui de droit ne manque*ra pas de récompenser ces vaillants gardiens de l'ordre.

Jumet, 11 heures matin.— La grève a diminué dans notre commune. Il n'y a plus que 500 grevistes environ. Hier, leur nombre s'élevait à 1,000.

Charleroi, 28 décembre. 1 h. soir. — Voici la situation exacte : à Charleroi, 1,250 grévistes : à Dampremy; 145 ; à Montigny-sur-Sambre, 2,025; à Marcinelle, 630 ; à Gilly, 1,380 ; à Jumet, 530 ; à Lodelinsart, 620; à Roux, 310 ; à Châtelineau, 615 ; à Fleurus, 750 ; à Lambusart, 740 ; à Marchienne, 549 ; à Monceau, 500 ; à Courcelles, 1,830 ; à Couillet, 265 ; à Farciennes, 160 ; à Roselies, 45 ; à Ransart, 210, à Châtelet, 260.

Les grévistes sont très calmes. Ils tiennent des assemblées où ils examinent leur situation ; mais pas de meeting ; partout aucun orateur étranger.

Explosion de dynamite.— Notre correspondant de Pâturages nous signale un acte inqualifiable de mauvais gré. Hier, vers trois heures du matin, une formidable détonation éclatait sur la place de cette importante commune. C'était contre le Salon du Midi, local de la société chorale « l'Amitié » que l'explosion avait lieu. Tous les carreaux de vitre ont volé en éclats et le bâtiment a été assez sérieusement endommagé. Une enquête a été immédiatement ouverte. Il est certain que cet odieux attentat a été commis à l'aide de la dynamite, bien qu'on n'ait pas encore retrouvé la trace de la cartouche.

On se perd en conjectures sur les causes qui ont inspiré cet acte de mauvais gré et sur le mobile qui en a guidé le ou les auteurs. L'attentat était-il dirigé contre les gens de la maison ou s'agit-il seulement d'une jalousie contre la chorale *l'Amitié*, dont on aurait voulu faire sauter le local? C'est ce qu'il serait difficie de discerner et il circule, à ce propos, les bruits les plus divers. Espérons qu'une prompte instruction permettra de mettre rapidement la main sur le ou les coupables.

Une erreur judiciaire. — Nous avons déjà parlé des efforts désintéressés d'un citoyen de la ville d'Anvers, M. Harry Peeters, pour arriver à la réhabilitation de Jean Coucke et de Pierre Goethals, condamnés à mort par la Cour d'assises du Hainaut et executés le 16 novembre 1860, pour un crime auquel ils n'avaient en aucune façon participé.

On sait que c'est à Couillet, près de Charleroi, que fut commis le crime pour l'explation duquel Coucke et Goethals, quoique innocents, moururent sur l'échafaud et que c'est sur la Grand'Place de Charleroi qu'ils furent guillotinés.

Dans un de ses meetings, M. Harry Peeters ayant attaqué avec véhémence M. De Bavay, un des héritiers de celui-ci lui a intenté un procès en diffamation et calomnie.

Or, M. Harry Peeters ayant demandé à être admis à administrer la preuve de ses allégations, et M. De Bavay ayant été magistrat, c'est-à-dire fonctionnaire public, le tribunal de Charleroi a fait droit à la demande de celui qui s'est constitué le défenseur d'office des deux condamnés à mort.

Les tribunaux sont donc, pour la deuxième fois, s'occuper de cette lugubre affaire, en attendant le jugement de réhabilitation.

Ath. — L'influenza, dont on n'avait pas encore parlé chez nous jusqu'ici, a fait son apparition. Quelques cas isolés ont été constatés à Ath même, mais dans les environs l'épidémie semble sévir avec plus d'intensité. Le nombre des malades y est plus grand; seulement, dans les villages, l'influenza a conservé son nom plus populaire de grippe et il est rare que l'on appelle un docteur pour ces bobos.

L'affaire Patrac. — On écrit de Mons, le 27, à la *Gazette* :

« M. le substitut Hubert a terminé aujourd'hui vers midi, son réquisitoire. Il conclut à la condamnation des onze accusés. Il annonce aussi que son intention n'est pas de répliquer si les défenseurs n'arrivent pas avec des faits nouveaux, et cela afin d'abréger les débats qui durent depuis douze jours.

» Ces bonnes dispositions sont favorablement accueillies aux bancs des jurés. En effet, ces messieurs sont éreintés, et il y en a beaucoup parmi eux qui sont industriels et négociants, et que les écritures de fin d'année appellent chez eux. Heureusement que M. le président Pécher avait prévu cette longueur démesurée des débats, et avait assumé deux jurés supplémentaires.

» Hier, un juré effectif, M. Leclercq-Maufroy, de Leuze, n'étant pas arrivé à l'ouverture de la séance, avait été condamné à une amende de cinq cent francs et le premier juré supplementaire avait été désigné pour le remplacer d'une manière effective. Dans l'après-midi, un certificat médical, authentique, constatant une maladie grave chez M. Leclercq, arrivait par express, et la Cour rendait un nouvel arrêt déchargeant M. Leclercq de la condamnation prononcée le matin contre lui.

» Ce midi, la parole a été donnée à Me Preumont, défenseur du premier accusé, Mahieu. Cinq vols sur dix sont reprochés à celui-ci, aussi son défenseur s'en donne-t-il. Il est presque cinq heures, et il parle toujours. Il n'est donc plus possible de rien conjecturer pour la fin des plaidoiries. Il reste huit avocats à entendre.

» Il y aura plus de *deux cents* questions à résoudre par le jury hennuyer, — bien ennuyé ! »

Mouscron.— C'est aujourd'hui, dimanche, à cinq heures, qu'a lieu le concert donné, au *Cercle l'Avenir*, au profit des familles pauvres.

— *Aujourd'hui, dimanche, à trois heures, l'Harmonie Royale* donnera une sérénade à M. J. Parmentier, le nouveau notaire.

Incendie à Verviers.— Un incendie s'est déclaré vendredi matin, à 7 h. 1/2, dans la filature de laine cardée de M. Ed. Meunier-Lejeune, située rue de Dison, et occupant environ 200 ouvriers.

Le feu a pris naissance au rez-de-chaussée, dans la partie de l'établissement occupée par les brisoirs.

Les pompiers, arrivés au premier appel, se mirent bravement à l'ouvrer : tout d'abord, on s'occupa de sauver les ouvriers, que l'incendie avait surpris à leur besogne.

La chose n'était pas des plus faciles, l'élément destructeur se propageait à tous les étages, alimenté par les matières inflammables, laines grasses, huiles, etc., qui sont travaillées dans l'établissement.

Heureusement, il n'y a aucun accident à déplorer de ce côté.

Après deux heures de travail opiniâtre, nos pompiers furent enfin maîtres de l'élément destructeur.

Toute l'aile gauche de la filature a été la proie des flammes.

On espère toutefois que le travail ne sera pas interrompu.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX* — *Déclarations de naissances du 28 décembre.* — Louise Verplancke, rue de Condé, 35. — Jean Duponcheel, rue Lelespaul 38. — Germaine Demay, Hotel-Dieu. — *Mariages.* — Louis Hauwel, 19 ans, journalier, rue du Luxembourg, 42, et Adèle Bourdeaudhui, 21 ans, soigneuse, rue du Luxembourg, 45. — Henri Loysen, 27 ans, tapissier, rue de Jemmappes, 15, et Marie Voreux, 30 ans, cuisinière, boulevard de Paris, 40. — Henri Gousseaux, 22 ans, débourreur, rue de Lannoy, cour Bouvier, 17, et Adèle Ouvry, 21 ans, soigneuse, rue Saint-Eleuthère, 21. — Alfred Bee, 28 ans, cordonnier, rue d'Alger, 161 et Martine Bozzo, soigneuse, rue de la Vigne prolongée, maison Dendivelle. — Henri Catteau, 26 ans, gazier, rue de l'Hommelet, cour Cambronne, 45, et Rosalie Catteau, 23 ans, piquriere, rue Mareau, maison Delbar, 9. — *Déclarations de décès du 28 décembre.* — Arthur Bride, 32 ans, peigneur, Hôtel-Dieu. — Félicité Gras, 54 ans, sans profession, rue des Arts, 86. — Onite Quiret, 74 ans, Hospice. — Rosa Brunel, 5 mois, rue Sébastopol, 30. — François Lanselle, 37 ans, employé, rue du Bois, 30. — Henri Dhalluin, 69 ans, sans profession, aux Petites-Sœurs. — Modeste Bekaert, 4 ans rue Hellmann, cour Plat-Agache, 22. — Arthur Dillies, 2 mois, rue des Longues-Haies, cour Verkindere, 5. — Pierre Batsié, 63 ans, Hôtel-Dieu. — Jeanne Devos, 17 jours, rue Saint-Jean, 22. — Emile Tavernier, 22 jours, rue du Tilleul, impasse Nabuchodonosor.

BOUSBECQUE. — *Déclarations de naissances du 13 au 28 décembre.* — Germaine Vanoverberghe, la Basse-Ville. — Noël Duplessy, les Bois. — Marie Leroy, le Blandrisse. — *Déclaration de décès du 13 au 28 décembre.* Marie Horent, 91 ans, rue de Menin.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 28 décembre.* — Henri Petit, rue d'Orléans. — Louise Delbecq, rue Astre. — Cecile Dekeyne, rue du Collège — Albert Rondelart, au Brun-Pain. — Malvina Houset, rue de la Blanche-Porte. — Charles Boez, rue du Tilleul. Julia Scamps, rue de la Latte. — *Publications de mariage.* Jean Pouvost, 25 ans, tisserand, et Marie Jonckeere, 21 ans, dévideuse. — Victor Vanstaseghem, 20 ans, domestique, et Alphonsine Clarisse Gillot, 19 ans, soigneuse. — Hector Campion, 23 ans, teinturier, et Eugénie Tonnel, 24 ans, sans profession. — Alles Delahaye, 22 ans, rattacheur, et Joséphine Desmettre, 21 ans, rattacheuse. — Jean-Baptiste Olivier, 22 ans, magasinier, et Marie Beuscart, 20 ans, soigneuse. — *Henri Debaere, 25 ans, charretier, et Mathilde* Martin, 21 ans, servante. — Jean-Baptiste Vanlenberghe, 28 ans, rattacheur, et Marie Dubus, 30 ans, soigneuse. — Paul Blache, 47 ans, dentiste, et Julie Brouchart, 22 ans, sans profession. — *Joachim Lefebvre, 39 ans, fileur, et* Marie Lejeune, 19 ans, doubleuse. — Emile Tiberghien, 28 ans, magasinier, et Hortense Beels, 19 ans, soigneuse. — Jules Deruyter, 29 ans, tisserand, et Aurélie Delannoy, 23 ans, piqueuse. — *Florimond Vienne, 27 ans, magasinier,* et Marie Leclercq, 28 ans, piquriere. — Jules Desmet, 29 ans, fileur, et Elise Maes, 27 ans, tisserande. — Henri Duvillier, 24 ans, employé, et Thérèse Buchey, 26 ans, sans profession. — *Jules Dautreleinpré, 22 ans, tisserand, et* Zulma Debosere, 24 ans, ouvrière. — Arthur Leman, 26 ans, agent de police, et Palmyre Benoit, 27 ans, journalière. — Isidore Mortier, 26 ans, magasinier, et Prudence Verschueren, 21 ans, dévideuse. — Ernest Messlaen, 27 ans, chaudronnier, et Marie Imbo, 22 ans, soigneuse. — Vital Vandrisse, 26 ans, boucher, et Hortense Destailleur, 26 ans, servante. — Amand Quivy, 37 ans, journalier, et Florine Tranoy, 29 ans, journalière. — *Louis Debnok, 56 ans,* journalier, et Marie Ochin, 48 ans, servante. — *Mariage.* — Albert Jacques, 20 ans, menuisier, et Florine Legrand, 21 ans, sans profession. — *Déclaration de décès du 28 décembre.* — Marcelline Catteau, *1 mois 7 jours, rue de Guisnes.* — Adelaide Houset, 60 ans 10 mois, cabaretière, sentier de Roncq. — Marcel Beusquart, 19 jours, rue des Plats.

CONVOIS FUNEBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille BATSLÉ-DEVISSCHER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Pierre BATSLÉ, décédé à Roubaix, le 27 décembre 1889, dans sa 64e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles des morts qui seront chantées le samedi 28 dudit mois, à 4 heures 1/2, et aux Convoi et Service Solennels de 1re classe, qui auront lieu le lundi 30 décembre, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Arts, 86.

Les amis et connaissances de la famille JAUDEAU-BOCQUET qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Paul-Marie-Emile JAUDEAU, ingénieur, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, capitaine au 1er régiment territorial d'artillerie, pieusement décédé à Roubaix, le 27 décembre 1889, dans sa 36e année, muni des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles des morts qui seront chantées le samedi 28 dudit mois, à 4 heures 1/2, et aux Convoi et Service Solennels de 1re classe, qui auront lieu le lundi 30 décembre, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Beaumont (filature de M. Amédée Prouvost). 42640d

Les amis et connaissances de la famille LEPRÊTRE-GRAS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Félicité GRAS, veuve de M. Jean-Baptiste LEPRÊTRE, décédée à Roubaix, le 27 décembre 1889, dans sa 75e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le lundi 30 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 4 h. 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Arts, 86.

Les amis et connaissances de la famille LANSELLE-BONNET qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur François-Albert LANSELLE décédé à Roubaix, le 28 décembre 1889, à l'âge de 37 ans et 5 mois, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi 30 courant, à 9 heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 31 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Bois, 30.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 30 décembre 1889, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Camille LEMAN, décédée à Roubaix, le 25 novembre 1889, dans sa 22e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 30 décembre 1889, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Sophie MORELS, veuve de M. Pierre-Joseph COTIERS, décédée à Roubaix, le 14 novembre 1889, dans sa quatre-vingt-septième année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 30 décembre 1889, à 10 heures 1/4, pour le repos des âmes : de Monsieur Adolphe PROUVOST, décédé à Roubaix, le 24 novembre 1884, dans sa 63e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction, et de Dame Adèle SCRÉPEL, veuve de M. Adolphe PROUVOST, décédée à Roubaix, le 31 décembre 1887, dans sa 63e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise.— Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église d'Hem, le lundi 30 décembre 1889, à 10 heures, pour le repos de l'âme de M. Louis-Joseph DROISSART, veuf de Dame Augustine DHONT, décédé à Hem, le 29 décembre 1883, dans sa 82e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix, le lundi 30 décembre 1889, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri-Augustin LERICHE, président de la « Fanfare de Beaurepaire », époux de Dame Célinie CARTON, décédé pieusement à Roubaix, le 25 décembre 1888, à l'âge de 62 ans et 3 mois, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu

Un Obit solennel du mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 30 décembre 1889, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Dame Marie-Joséphe-Emilie-Clémence MARÉCHAL, épouse de M. Cyrille FERLIÉ, décédée à Roubaix, le 25 novembre 1889, à l'âge de 39 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. La Messe commencera à 10 heures 1/2. Les Dames de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Martin feront célébrer un Obit ce mardi 31 courant, à 8 heures, en la même église. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu

CHOSES ET AUTRES

Une anecdote à propos de l'empereur Guillaume, qui, on le sait, était très économe.

Un matin, son valet de chambre lui présentant l'habit, risqua cette réflexion qu'il était temps que Sa Majesté en fît faire un neuf. Avant de répondre, l'empereur examina l'habit en dedans et en dehors. Puis :

— Combien vaudrait-il chez un fripier ?

— Trois thalers.

Sur quoi l'empereur, qui ne voulait pas léser les intérêts de son domestique, à qui, selon l'usage, l'habit appartenait déjà, lui tendit les trois thalers, disant :

— A présent, je suppose que j'ai le droit de le porter un peu plus longtemps ?

— *Calino est assez embarrassé.* — On lui a posé la question suivante :

« Pourquoi, lorsqu'un attelage est composé de deux chevaux de robe différente, celui dont la couleur diffère de celle de l'autre est-il placé à la doite de celui-ci ? »

GRAND THEATRE DE ROUBAIX. — Direction : Alix. Officier d'Ac (2e année). — Dimanche 29 décembre 1889. — Bureaux à 5 h. 1/4. — Rideau à 6 h. 0/0. — Représentation exceptionnelle avec le concours de : Wékita, la célèbre Japonaise. — Deux grandes pièces, une seule représentation : LE JOUR ET LA NUIT, opéra-bouffe en 3 actes, par MM. A. Vanloo et E. Leterrier, musique de Charles Lecocq. — Au 2e acte, WEKITA ! dans ses prodigieux exercices. — Une seule représentation de : LE COURRIER DE LYON, drame historique en 5 actes et 6 tableaux, par MM. Moreau, Sirandin et Delacour. — Ordre du spectacle : 1° Le Courrier ; 2° Le Jour et la Nuit ; à 10 h. Wékita. — Prix des places ordinaires. Pour la location des places numérotées, s'adresser chez M. Jubé, rue de la Gare, et des places non numérotées chez le Gérant, rue des Longues-Haies.

THEATRE DE ROUBAIX. — Direction L. Boquet. — Dimanche 29 décembre. — Bureaux à 5 h. 1/2. — Rideau à 6 h. 1/2. Lundi 30, bur. à 7 h. 3 rid. à 8 h. 1/4. Immense succès. Avec le concours de : LES OMER'S, clowns excentriques dans leurs créations ; Mlle Suzanne d'Orange, ler sujet du théâtre du Châtelet ; Mlle Lecef, les danseuses étoile et tout le corps de ballet et la troupe du Théâtre de Roubaix. — Le matériel étant loué pour Marseille, dernières représentations : LE PIED DE MOUTON, grande-féerie en 3 actes et 18 tableaux, par Cogniard frères et Crémieux. — Quatre grands ballets. Deux grandes pantomimes. Grand défilé des Arts (300 personnes). — Prix des places ordinaire.

THEATRE DES MENUS-PLAISIRS. — Rue Cugnot, 6, à l'Epeule. — Direction : M. E. Desmettre. — Dimanche 29 décembre 1889. — Bureau à 6 h. — Rideau à 6 h. 1/2. — Représentation extraordinaire : LE FILS DE LA FOLLE OU L'HONNEUR D'UN NOM, drame en cinq actes, dont un prologue, par M. Gabriel Hugelman. — UNE FETE AU VILLAGE, opérette en un acte. La salle sera chauffée. Prix des places : Stalles 0,75 cent. ; premières, 0,60 ; secondes, 0,50 ; troisièmes, 0,30 centimes.

BIBLIOGRAPHIE

Notre confrère et concitoyen, Marius de Valfleury, va faire paraître, dans les premiers jours de janvier, un ouvrage intitulé : *Un mariage d'amour*, illustré par MM. Kètels, Guérin, Delcourt, etc.

Le Mariage d'amour est un petit roman paru déjà dans *Roubaix-Artiste*, et où la moralité la plus rigoureuse a été observée. C'est frais, c'est écrit dans une langue simple, sous phraséologie, et pourtant — chose essentielle — c'est intéressant du commencement à la fin. D'autres nouvelles provençales ou autres complètent l'ouvrage, édité, avec luxe, dans le genre des livres de la collection Lemerre.

Le Mariage d'amour est précédé d'une lettre de notre collaborateur Pierre Kilem et d'une préface de M. Salvator.

Sur votre demande, je m'empresse de vous informer que les **Classeurs-Shannon** fonctionnent dans mes bureaux à ma pleine et entière satisfaction.

Comme vous l'indiquez dans votre catalogue, *l'économie de temps* pour le classement comme pour les recherches est *réelle et notable* et ne peut être obtenu par aucun des systèmes que j'avais employé auparavant. Je n'hésite pas à recommander l'emploi du Classeur-Shannon à tous les commerçants.

M. LEVY, passementerie, 39, rue d'Aboukir et 4 bis, rue de Cléry, Paris.

Le *Classeur Shannon* (BREVETÉ S. G. D. G.), pour lettres, factures, quittances, avals, bordereaux et tous papiers, médailles de bronze Londres 1885, Paris 1886, médaille d'argent Toronto 1884, mention honorable Anvers 1885, se trouve à la Librairie du *Journal de Roubaix*, 17, rue Neuve, à Roubaix, et 42, rue des Poutrains, à Tourcoing.

LUMIÈRE ÉLECTRIQUE
Téléphones et Sonneries
W. ZIMERMANN
INGÉNIEUR-ÉLECTRICIEN
Agent de la Société des Téléphones, de la Société Gramme et de la Compagnie POPP
LILLE, RUE FAIDHERBE, LILLE
APPAREILS MICROPHONIQUES
FONCTIONNANT A 1,000 KILOMÈTRES
ENTRETIEN D'APPAREILS PAR ABONNEMENT
MACHINES DYNAMOS
et installations d'Éclairage par arc voltaïque et incandescence
STATIONS CENTRALES D'ÉLECTRICITÉ
pour éclairages publics
MOTEURS A GAZ « BENZ »
VERTICAUX ET HORIZONTAUX
VENTE ET LOCATION
S'adresser, pour tous renseignements, à M. ZIMERMANN, à Lille. 42576

COUPONS DE JANVIER 1890
Les Coupons des Rentes Françaises, des Actions et Obligations des grandes compagnies de chemins de fer Français, des Obligations du Crédit Foncier de France, de la Ville de Paris, etc., sont payés sans frais par
Le Crédit Lyonnais
Roubaix, 2, rue de la Gare. — Tourcoing, 3, rue de l'Hôtel-de-Ville
ORDRES DE BOURSE
RÉGULARISATIONS DE TITRES
Remboursement des versements effectués sur les Obligations Panama à lots. 42604—20986

AUX
Fabriques Parisiennes
E. LANDAUER
16, Rue du Vieil-Abreuvoir, 16
ROUBAIX
GRANDE
SPECIALITÉ DE BLANC
Trousseaux et Layettes
FABRIQUE DE LINGERIE
ET BRODERIE A LA MAIN
à Remiremont (Vosges)
Grande mise en vente pour cette saison de modèles nouveaux pour
TROUSSEAUX ET LAYETTES
ainsi qu'une quantité considérable d'articles pour pour enfants, tels que :
Robes blanches et couleurs, Tabliers, Douillettes et Pelisses cachemire, Robes de baptême, etc.
RIDEAUX EN TOUS GENRES
Jupons et Pantalons flanelle
pour dames et enfants
Châles de laine et Capelines, etc.
CHOIX CONSIDÉRABLE
DE LINGERIE FINE
GRAND ASSORTIMENT DE
DRAPS & TAIES
brodés
Prix exceptionnels
BRODERIES EN TOUS GENRES
Dépôt de Toiles des Vosges
ET
LINGE DE TABLE
garantis à l'usage
CHIFFRES ET BRODERIES
A FAÇON
Maison reconnue depuis de nombreuses années pour offrir les plus GRANDS ASSORTIMENTS, vendre le MEILLEUR MARCHÉ et entièrement de confiance.
PRIX-FIXE *marqué en chiffres connus.*
Grand choix de CADEAUX UTILES
pour fêtes St-Nicolas et les Etrennes
16, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix

GOFF